

Règlement Raid 2025

Article 1 : introduction

Raid Bomes Sauternes Vallée du Ciron

Aura lieu le **15 mars 2025**

L'organisation et la coordination en est assurée par le CKBN de Bomes

37 KM

Article 2 : contenu des épreuves

Le parcours est conforme au règlement.

Sous réserve de modification liées à la météo, aux contraintes de terrain ou de sécurité, elles se composent de l'enchaînement de :

1,5 km de trail, 25 km de VTT, 5.5km de trail, 5.5 km de canoë ou paddle solo.

Départ à 10h30.

· Article 3 : conditions d'inscriptions

La condition de participation est d'être âgée d'au moins 16 ans le jour de l'épreuve
Inscription soit en solo soit par équipe de 2 (uniquement pour le canoe).

- Une équipe comporte 2 personnes et peut être mixte.
- Par le seul fait de s'engager tout concurrent atteste sur l'honneur savoir nager et accepte les termes du présent règlement.
- Les épreuves sont ouvertes aux licenciés fftri sous condition de la mention « en compétition
- Pour les non licenciés, souscrire au Pass compétition (cout de 5 euros) avec obligation de remplir et de fournir **le FIS Formulaire Info Santé de la fédération de triathlon**
 - **Les mineurs devront remplir le Questionnaire de santé de la fédération de triathlon**

· Article 4 : Points et classement

- Une barrière horaire sera mise en place à la fin de l'épreuve VTT : 12H45 à Bomes
- Temps max : 5h
- Les concurrents doivent porter le dossard de la course tout au long des épreuves.
- Il est obligatoire de savoir nager 25m minimum
- Le port du casque de VTT est obligatoire du départ du raid jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée finale.
- Le port du gilet est obligatoire, il devra être gardé attaché tout au long de l'épreuve.

Les paddles ne doivent pas comporter de dérive pour éviter le risque d'accrochage dans les branches sur et sous l'eau

- Les concurrents d'une même équipe sont tenus de rester ensemble tout au long de l'épreuve.
- En cas d'abandon d'un ou des deux concurrents, l'équipe ne sera pas classée

· **Article 5 : inscriptions**

· Les inscriptions se feront en ligne sur le site :

- <https://www.chrono33.fr/>

52 € par équipe (canoë) ou 28 € par solo (canoë ou paddle)

Repas en supplément sur réservation jusqu'au mercredi 12 mars au tarif de 12 euros

Le jour de la course une caution de 30€ sera demandée par participant pour les dossards et les plaques VTT

- Date limite des inscriptions : **le 13 mars 2025** dans la limite des places disponibles.
- L'inscription donne droit pour chaque participant à un présent de bienvenue

· **Article 6 : Responsabilités**

- Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses sur route.
- Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique et pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel. Mais il peut à tout moment durant le déroulement de l'épreuve demander une assistance ou un avis médical.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de bris de matériel.

· **Article 7 : Sécurité et secours**

- La sécurité et le balisage sur le parcours sont assurés par les bénévoles du CKBN.
- Le service médical est assuré par un secouriste mobile et un poste de secours de l'association de la croix rouge française , sur la base nautique de Bommès jusqu'à 16H30.
- Sur l'eau sera prévu un kayak de sécurité qui ferme la course
- Sur la route la protection de passages dans les carrefours sera assurée par la mise en place de moyens humains (signaleurs équipés de panneaux verts et rouges). Attention la route reste ouverte à la circulation, les raiders ne sont pas prioritaires. Respect du code de la route. Des parcelles privées seront ouvertes et traversées uniquement le jour de la course

· **Article 8 : Annulation et remboursement**

- Jusqu'au 1^{er} Mars 2025 à minuit, l'inscription sera entièrement remboursée déduction faite des frais d'inscription en ligne.
- Jusqu'au 8 Mars 2025 à minuit, l'inscription sera remboursée à 50% déduction faite des frais d'inscription en ligne.

- A compter de cette date, tout engagement sera ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. L'organisation ne propose pas d'assurance annulation.

· **Article 9 : Matériel et ravitaillement**

- Seuls les VTT non électriques sont autorisés sur la course

- Les VTT et les casques ne sont pas fournis par l'organisation. Attention chaque concurrent est responsable de son matériel ainsi que de la mise en place et de la récupération de celui-ci dans le parc à vélo. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celui-ci durant le déroulement de la journée.

- Les bateaux sont tous fournis par l'organisation (impossibilité d'utiliser sa propre embarcation) et ils ne sont pas numérotés. Ils sont choisis librement par les concurrents au moment de l'embarquement. Les canoës biplaces insubmersibles sont munis de 2 pagaies simples et deux gilets. Ils sont destinés aux équipages duo.

Les kayaks monoplaces insubmersibles sont à disposition des raideurs solo avec pagaies doubles et gilets (possibilité de participer au raid avec sa pagaie personnelle. Attention chaque concurrent est responsable de la mise en place de cette pagaie au point de départ kayak et de son retrait à l'issue de l'épreuve kayak. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation de celle-ci).

Les paddles devront être déposés avant le départ de la course par le concurrent sur le site du départ de la navigation (Pont de Caussarieu à Léogeats). Ils ne doivent pas comporter de dérive pour éviter le risque d'accrochage dans les branches sur et sous l'eau

- Le port du gilet est obligatoire durant la réalisation de l'épreuve nautique, il doit être porté, attaché sur la totalité du parcours nautique sous peine de disqualification de l'équipe ou du concurrent.

- Un moyen d'hydratation (gourde ou Camel-bag) est obligatoire ainsi qu'une couverture de survie

En vous souhaitant une bonne épreuve, que les meilleurs gagnent et que tout le monde s'amuse !!!

Infos pratiques:

Accueil des concurrents et remise des dossards :

- Le vendredi 14 mars de 18h à 19h30 à la halte nautique de Bommès
- Ou le 15 mars, jour de la course à partir de 8h

Un repas chaud pourra être servi aux concurrents à la fin du raid au tarif de 12 euros **sur réservation avant le mercredi 12 mars 2025**

La proclamation des résultats aura lieu à partir de 16h00 suivi d'un pot de l'amitié

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :

Par mail : raiddebommès@orange.fr